



Délibération n° BUR. – 33 – 4 août 2017 – Avis relatif à l’ouverture des négociations en vue de la conclusion de l’avenant n°4 à la convention nationale des sages-femmes libérales.

Par lettre en date du 21 juillet 2017, notifiée le 26 juillet 2017, la Direction générale de l'UNCAM a invité l'UNOCAM, en application des articles L. 162-14-3 et D. 162-26 du code de la sécurité sociale, à participer aux négociations en vue de la conclusion de l’avenant n°4 à la convention nationale des sages-femmes libérales.

La séance d’ouverture des négociations conventionnelles aura lieu le 7 septembre 2017.

LUNOCAM ne participera pas à ces négociations.

Délibération adoptée à l’unanimité